



## Commune d'Aulnay-sur-Mauldre

### Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2024

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil Municipal (Mairie), sous la présidence de M. Jean-Christophe CHARBIT, Maire.

**PRÉSENTS :** Jacky BLONDEL, Éric BOISTEAU, Patrick BRICON, Didier BROQUET, Catherine CHANDOLAS, Jean-Christophe CHARBIT, Ludovic DAVOINE, Claire DOMINGUEZ, Thierry HOCHARD, Philippe LE PÊCHEUR, Laurence PETIPHAR

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** Pierre BIVAS (pouvoir donné à Philippe LE PÊCHEUR), Yann-Fabrice FAUCILLE (pouvoir donné à Jean-Christophe CHARBIT), Laurence MARTIN (pouvoir donné à Claire DOMINGUEZ), Nadine SISTIAGUE

**SECRETARE DE SÉANCE :** Catherine CHANDOLAS

Le quorum étant atteint, **M. le Maire** ouvre la séance à 20h.

#### 1/ Délibération autorisant le remboursement des frais engagés par le Maire sur ses propres deniers

La Commune a procédé à l'envoi de courriers recommandés dématérialisés via son compte La Poste Pro. Ce système d'envoi proposé par La Poste n'accepte pas le paiement par mandat administratif, ce qui a conduit le Maire à utiliser sa carte bleue pour le paiement de ces envois.

Il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser le remboursement par la Commune au Maire de la Dépense précitée

Le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Pour : 14

#### 2/ Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les contrats d'apprentissage.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus ou, sans limite d'âge, à certaines catégories de travailleurs telles que les personnes reconnues en situation de handicap, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Monsieur le Maire indique que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour le service accueillant.

Il est précisé que la collectivité est exonérée de l'ensemble des cotisations sociales légales, à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'État prend en charge les cotisations d'assurance sociale et les allocations familiales dues par l'employeur.

Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les apprentis perçoivent le même salaire que ceux du secteur privé. La rémunération de l'apprenti(e) (% du SMIC) s'établit en fonction de son âge et de l'année de l'exécution du contrat d'apprentissage (cf annexe tableau de rémunération en apprentissage).

Monsieur le Maire précise que les contrats d'apprentissage conclus après le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la loi de transformation de la fonction publique fixe le pourcentage de la contribution du CNFPT versée aux CFA pour le financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales.

Le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Pour : 14

3/ Délibération autorisant le Maire à signer l'avenant n°1 modifiant le montant du Fonds de Concours alloué à la commune par la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine & Oise le 4 avril 2024, pour financer le remplacement des menuiseries de la Mairie, de l'éclairage des bâtiments communaux par un éclairage LED et la réfection de la toiture de l'escalier extérieur de l'école.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une attribution de fonds de concours a été allouée à la commune par la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine & Oise le 4 avril 2024, pour financer le remplacement des menuiseries de la Mairie, de l'éclairage des bâtiments communaux par un éclairage LED et la réfection de la toiture de l'escalier extérieur de l'école pour un montant de 47 922,46€.

Le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Pour : 14

4/ Délibération autorisant le Maire à effectuer une demande de subvention au titre des amendes de police 2024 pour l'achat et la pose d'un abribus sur le quai sur la RD 191 en direction de Maule

Réalisation d'un massif en béton (travaux non chiffrés) en arrière du quai existant

- Terrassement en déblais sur une épaisseur moyenne de 0,60 m
- Création et mise en place de coffrages
- Fourniture et pose de Ferrallages
- Coulage de béton dosée à 350
- Décoffrage
- Montage et pose d'un abri voyageur (Coût H.-T. : 6 510 €)

Coût estimatif HT pour l'achat et la pose d'un abribus (hors travaux de VRD)	6 510 €
Coût estimatif TTC pour l'achat et la pose d'un abribus (hors travaux de VRD)	7 812 €
Montant maximal de dépense subventionnable	80 000 €
Taux de subvention	80 %
Montant maximal de la subvention	64 000 €
Subvention demandée	5 208 €
Reste à charge HT pour la Commune	1 302 €
Reste à charge TTC pour la Commune	2 614 €

Afin de financer cette opération, le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil départemental une subvention de 5 208 € au titre des amendes de police.

Le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Pour : 14

#### 5/ Délibération autorisant le Maire à demander une subvention à l'agence de l'eau pour l'aménagement du parking et du parvis de l'église.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs des investissements engagés par la Commune :

- 1- La sécurité (circulation, gestion des risques naturels et technologiques, entretien de bâtiments, etc.)
- 2- La qualité des services de proximité (mairie, école, poste, petite enfance, CCAS, aides aux associations, etc.)
- 3- La préservation de l'environnement (amélioration de la performance énergétique, protection et restauration de la biodiversité et des paysages, restauration du patrimoine)

Le projet d'aménagement du parking et du parvis de l'église présenté en annexe suit ces objectifs. La désimperméabilisation des sols (utilisation de matériaux drainants) et la végétalisation aux abords de l'église visent en premier lieu à lutter contre le risque d'inondation et le réchauffement climatique. Ces aménagements permettront également d'améliorer la sécurité des déplacements et des manifestations organisées. Lors de ces travaux, les murs d'enceinte du parking qui appartiennent à la Commune seront remis en état

Le coût estimatif des travaux s'élève à 215 721 € HT auquel s'ajoutent 25 000 € HT de frais d'étude et de maîtrise

d'œuvre.

Afin de pouvoir financer cette opération, le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau pour financer d'une part ces travaux d'aménagement extérieur du parking et du parvis de l'église et d'autre part les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre.

Coût estimatif des travaux en euros		Estimation de l'aide financière en euros	
Aménagement du parking et parvis de l'église	215 721 €	Subvention de l'Agence de l'eau (80%)	172 576,8 €
		Autofinancement	43 144,20 €
<b>Total HT</b>	<b>215 721 €</b>	<b>Montant de la TVA</b>	<b>43 144,20 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>258 865,20 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>258 865,20 €</b>

Coût estimatif des frais d'étude et maîtrise d'œuvre		Estimation de l'aide financière en euros	
Frais d'étude	9 000 €	Subvention de l'Agence de l'eau (80%)	20 000 €
Maîtrise d'œuvre	16 000 €	Autofinancement	5 000 €
<b>Total HT</b>	<b>25 000 €</b>	<b>Montant de la TVA</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>30 000 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>30 000 €</b>

Le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Pour : 10

Contre : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

#### 6/ Délibération autorisant le Maire à demander une subvention à la Communauté urbaine GPS&O au titre des Fonds de concours pour l'aménagement du parking et du parvis de l'église

Monsieur le Maire rappelle les objectifs des investissements engagés par la Commune :

- La sécurité (circulation, gestion des risques naturels et technologiques, entretien de bâtiments, etc.)
- La qualité des services de proximité (mairie, école, poste, petite enfance, aides aux associations, etc.)
- La préservation de l'environnement (amélioration de la performance énergétique, protection et restauration de la biodiversité et des paysages, restauration du patrimoine)

Le projet d'aménagement du parking et du parvis de l'église présenté en annexe suit ces objectifs. La désimperméabilisation des sols (utilisation de matériaux drainants) et la végétalisation aux abords de l'église visent en premier lieu à lutter contre le risque d'inondation et le réchauffement climatique. Ces aménagements permettront également d'améliorer la sécurité des déplacements et des manifestations organisées. Lors de ces travaux, les murs d'enceinte du parking qui appartiennent à la Commune seront remis en état

Le coût estimatif des travaux s'élève à 215 721 € HT auquel s'ajoutent 25 000 € HT de frais d'étude et de maîtrise d'œuvre.

Afin de pouvoir financer cette opération, le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention à la Communauté urbaine GPS&O au titre des Fonds de concours pour financer d'une part ces travaux d'aménagement extérieur du parking et du parvis de l'église et d'autre part les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre.

Coût estimatif des travaux en euros		Estimation de l'aide financière en euros	
Aménagement du parking et parvis de l'église	240 721 €	Subvention au titre du Fonds de concours	30 884,82 €
		Autofinancement	209 836,18 €
<b>Total HT</b>	<b>240 721 €</b>	<b>Montant de la TVA</b>	<b>48144,20 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>288 865,20 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>288 865,20 €</b>

Le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Pour : 10

Contre :

Abstention : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

#### 7/ Délibération autorisant le Maire d'ester en justice pour défendre la Commune contre les dépôts sauvages

Considérant qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal accorde au Maire le droit d'ester en justice afin que celui-ci soit à même de défendre la Commune,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux dans les affaires de dépôts sauvages et protéger l'environnement,

Le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Pour : 14

La séance est levée à 21h15

La secrétaire de séance,

Catherine CHANDOLAS

Le Maire

Jean-Christophe CHARBIT

